

La Taxe de Séjour ? On vous dit tout !

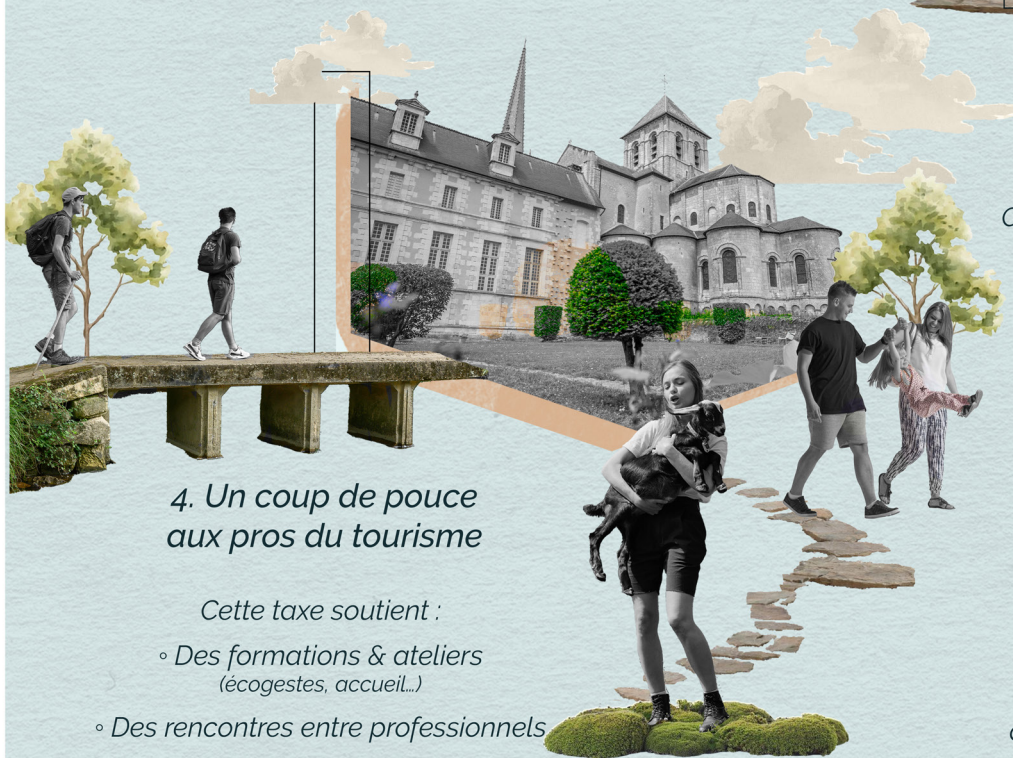
1. Vous séjournez ? Vous participez !

Quand vous passez une nuit dans un hébergement, une taxe est ajoutée à votre facture : la taxe de séjour.



2. Un geste pour le territoire

Les hébergeurs reversent cette taxe à la Communauté de Communes Vienne et Gartempe pour améliorer l'accueil touristique.



4. Un coup de pouce aux pros du tourisme

Cette taxe soutient :

- Des formations & ateliers (écogestes, accueil...)
- Des rencontres entre professionnels
- Des participations à des salons
- Un accompagnement pour l'obtention de labels (Tourisme & Handicap, Accueil Vélo)
- La promotion de l'offre touristique du territoire

3. Une contribution pour un séjour au top !

Cette taxe permet de financer un grand nombre d'activités souvent gratuites pendant votre séjour :

- Des circuits à la découverte du patrimoine des communes
- Des parcours Terra Aventura, ludiques et familiaux
- Un site, une application et des topoguides de randonnées
- Des animations gratuites pendant les vacances scolaires : visites, dégustations, rencontres avec des artisans, artistes, producteurs locaux...

Des questions ?

L'équipe de l'Office de Tourisme Sud Vienne Poitou est à votre écoute !

05 49 91 11 96

accueil@sudviennepoitou.com

SudViennePoitou.com

